

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil seize, le quinze juin à 20h30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Madame BERTIN Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absents avec pouvoir :

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard
Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LIEGEOIS Isabelle
Monsieur HENRY Christophe donne pouvoir à Madame BERTIN Sabine

Absent sans pouvoir: Madame PAUL Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DE PRA Catherine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 8 juin 2016

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 16/06/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 17/06/2016

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016
- Souscription d'un emprunt pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau
- Approbation du règlement et du prix des affouages
- Adhésion à un groupement de commandes "Déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques sur l'ensemble du département de la Meuse"
- Gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables électriques et hybrides
- Nouvelles adhésions et maintien de la gouvernance telle qu'elle existe de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM)
- Exonération de loyers pour les gérants de la supérette de la Commune
- Validation du projet d'achat d'un radar pédagogique et demande de subvention
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 16-28 : Souscription d'un emprunt pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau et l'aménagement et la sécurisation de la ruelle des écoles

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de souscrire un emprunt de 300 000 euros pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau et aménagement et sécurisation de la ruelle des écoles. Elle indique que 4 établissements financiers ont été consultés. Elle présente le tableau comparatif des offres et il en ressort que la Caisse d'Épargne a proposé le meilleur taux.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne et des conditions générales des prêts, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne, un emprunt de la somme de 300 000 € au taux fixe de 0,94 % et dont le remboursement s'effectuera en 10 ans en périodicité trimestrielle et dont les frais de dossier s'élèvent à 0,10% du capital emprunté, soit 300 euros. Cet emprunt servira à financer les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau et l'aménagement et la sécurisation de la ruelle des écoles de VOID-VACON.
- d'autoriser Madame Sylvie ROCHON, Maire, à signer le contrat.
- que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-29 : Approbation du règlement et du prix des affouages

Madame Virginie BOKSEBELD, adjointe au Maire en charge de la Forêt, présente le règlement intérieur et ses modalités d'inscription qui ont été modifiés notamment pour rendre en compte le fait que l'unité légale de vente du bois de chauffage est le mètre cube de bois empilé et non le stère comme indiqué dans les précédents documents adoptés par la collectivité. Elle précise que ces différents documents ont été approuvés par la commission forêt le 7 avril dernier. Pour cette même raison, il est proposé que le prix des affouages soit fixé à 6 euros par mètre cube au lieu de 6 euros le stère fixé auparavant.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents ou représentés le règlement intérieur et ses modalités d'inscription, ainsi que la fixation du prix à 6 euros le mètre cube pour les affouages à compter de la saison 2016-2017. La part d'affouage sera calculée sur le nombre réel de mètres cubes délivrés à chaque affouagiste avec une avance de 50 euros.

Délibération n° 16-30 : Adhésion à un groupement de commandes "Déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques sur l'ensemble du département de la Meuse"

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet, porté par la FUCLEM, concernant le déploiement d'Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides sur le département de la Meuse.

Vu les réunions d'informations organisées par la FUCLEM pour expliquer l'opportunité de ce projet départemental et son plan de financement.

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le dossier présenté et son mode de financement ;
- **Décide** d'adhérer au groupement de commande créé à cet effet et dont les modalités sont définies dans la convention constitutive ci-jointe,
- **Décide** de confier la mission de coordonnateur du groupement à la FUCLEM,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-31 : Gratuité du stationnement pour véhicules rechargeables électriques et hybrides

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet, porté par la FUCLEM, concernant le déploiement d'Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides sur le département de la Meuse.

Il est également rappelé que ce projet bénéficie d'aide financière de l'ADEME et qu'à ce titre celle-ci conditionne sa subvention avec la gratuité du stationnement pour véhicules rechargeables électriques et hybrides sur l'ensemble du territoire communal.

Vu les réunions d'informations organisées par la FUCLEM pour expliquer l'opportunité de ce projet départemental et son plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **S'engage** à assurer la gratuité du stationnement pour une durée minimale de deux heures pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune. Cet engagement de gratuité sera limité dans le temps (deux ans maximum), indépendamment des initiatives que pourraient éventuellement prendre la commune pour prolonger ou élargir ces dispositions.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 16-32 : Nouvelles adhésions et gouvernance de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale) du département de la MEUSE arrêté le 24 mars 2016, propose d'étendre le périmètre de la FUCLEM à l'ensemble du territoire départemental. A ce jour, seules 8 communes n'adhèrent pas encore à la Fédération Unifiée des Collectivités locales pour l'Electricité en Meuse (F.U.C.L.E.M). Il s'agit des 6 communes sans habitant de la zone rouge de VERDUN qui n'ont pas, pour l'instant, de réseau d'électricité : BEAUMONT-EN-VERDUNOIS, BEZONVEAUX, CUMIERES-LE-MORT-HOMME, FLEURY-DEVANT-DOUAMONT, HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX, LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE, de la commune de RUPT-SUR-OTHAIN et de la ville de VERDUN qui a son propre contrat de concession avec ERDF. Cette extension de périmètre permettra à la FUCLEM de percevoir de son concessionnaire ERDF une prime de départementalisation de 250 000 à 300 000 euros par an.

Madame ROCHON rappelle que l'ensemble des communes et E.P.C.I adhérents au syndicat mixte F.U.C.L.E.M doivent formuler un avis sur l'extension au 1^{er} janvier 2017 du périmètre de la Fédération Unifiée des Collectivités locales pour l'Electricité en Meuse à l'ensemble du territoire départemental.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 16-32 : Nouvelles adhésions et gouvernance de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) (suite)

Elle informe le Conseil Municipal que l'article 40 de la loi NOTRe prévoit également qu'en cas d'extension de périmètre, l'arrêté du Préfet devra fixer le nombre de délégués représentant chaque commune ou chaque établissement public membre au sein du comité du syndicat. Ce nombre devra être déterminé par accord de la moitié au moins des organes délibérants des membres du syndicat représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci.

Il est proposé, en accord avec la FUCLEM, de maintenir la gouvernance du syndicat telle qu'elle existe actuellement, telle que définie dans l'article 6 des statuts de la FUCLEM, à savoir une représentation à deux niveaux en prévoyant cependant un délégué pour les communes sans habitant du champ de bataille de Verdun.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- **Donne un avis favorable** à l'adhésion des huit communes suivantes à la F.U.C.L.E.M de BEAUMONT-EN-VERDUNOIS, BEZONVEAUX, CUMIERES-LE-MORT-HOMME, FLEURY-DEVANT-DOUAMONT, HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX, LOUEMONT-COTE-DU-POIVRE, RUPT-SUR-OTHAIN et VERDUN à compter du 1^{er} janvier 2017.

- **Donne un avis favorable** sur le maintien de la gouvernance de la FUCLEM telle que définie dans l'article 6 des statuts de la FUCLEM, en prévoyant néanmoins que les communes sans habitant du Champ de Bataille de Verdun disposeront chacune d'un délégué au sein du collège électoral des communes de moins de 2 000 habitants.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 16-33 : Exonération du paiement des loyers aux gérants de la supérette de la Commune

Depuis le 18 septembre 2014, la société SARL ALIMENTATION POIRET a repris la supérette. Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les gérants lui ont demandé une aide concernant les loyers de ce local commercial suite à des difficultés financières.

Elle informe qu'elle a d'ores et déjà procédé par décision à la baisse de son loyer pour le fixer à compter de juillet prochain à 550 euros par mois (au lieu de 693 euros actuellement). Elle rappelle que la commune a plusieurs fois soutenu le commerce local en exonérant de plusieurs mois de loyers les différents repreneurs de la boucherie.

En cohérence avec ce qui s'est pratiqué pour la boucherie, le Maire propose d'exonérer le paiement des loyers de la supérette pour une durée de trois mois et donc d'annuler les loyers émis pour les mois d'avril, mai et juin 2016 pour un montant global de 2 079 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents ou représentés qu'il y ait une exonération des loyers pour les gérants de la supérette sous la forme d'une annulation des titres de recettes d'avril, mai et juin 2016 émis à l'encontre de la SARL ALIMENTATION POIRET.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 16-34 : Validation du projet d'achat d'un radar pédagogique et demande de subvention

Afin de sécuriser la route de Naix aux Forges à l'entrée du lotissement sous les vignes, il est prévu l'achat d'un radar pédagogique dans le but de sensibiliser les automobilistes à réduire la vitesse qui est souvent excessive à cet endroit.

Madame le Maire présente les caractéristiques du radar réglementaire choisi dont le montant global s'élève à 4 108,19 € HT et précise que le Conseil Départemental peut participer au financement de celui-ci à travers les amendes de police.

Il est donc sollicité une subvention au Conseil Départemental de la Meuse au titre des amendes de police.

Délibération n° 16-34 : Validation du projet d'achat d'un radar pédagogique et demande de subvention (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Valide** l'achat d'un radar pédagogique avec alimentation solaire pour l'installer la route de Naix aux Forges à l'entrée du lotissement sous les vignes
- **autorise** le Maire à solliciter pour ce projet une subvention du Conseil Général dans le cadre des amendes de police
- **charge** le Maire de réaliser toutes les formalités afin de bénéficier de la subvention

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► **Marché de fourniture:** Signature de convention de fleurissement de la commune avec la SARL JARDIN DECORATION pour un montant global de 6 900,00 € TTC (3 750,00 € TTC pour la mise à disposition de fleurs aux particuliers et 3 150,00 € TTC pour la fourniture pour massifs et lieux publics)

► **Marché de travaux:** Restructuration et extension de l'école élémentaire du petit ruisseau :

- Lot n°1 « Gros œuvre – démolitions – charpente métallique – VRD » attribué à la SARL HCT pour un montant de 287 300,73 € HT
-
- Lot n°2 « Charpente - couverture – étanchéité » attribué à la société LAURENT DANIEL pour un montant de 112 602,60 € HT
-
- Lot n°3 « Menuiserie extérieure – Serrurerie » attribué à la société ATELIER BONNE pour un montant de 84 184,00 € HT
-
- Lot n°4 « Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds » attribué à la SAS ISO PLAQUISTE pour un montant de 22 110,65 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

- Lot n°5 « Menuiserie intérieure » attribué à la SARL HOUSSARD pour un montant de 17 999,50 € HT
- Lot n°6 « Revêtements de sols – Peintures » attribué à la société PEINTURES TONNES pour un montant de 50 310,35 € HT
- Lot n°7 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » attribué au groupement SARL LHERITIER / VIARD ENERGIE pour un montant de 82 714,90 € HT
- Lot n°8 « Electricité » attribué à la société ABI ELECTRICITE pour un montant de 21 995,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Achat d'une remorque 750kg à la SARL MD LOCATION pour un montant de 871,67 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'une horloge astronomique de rechange et d'un luminaire pour le rond-point du Fardier de Cugnot confié à la société SET pour un montant global de 855,00 € HT

▶ Marché de travaux: Dépose de l'ancien atelier Poirel confiée à la SARL DEGANO-OESCH pour un montant de 3 000,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Changement de la toile à store de la boucherie confié à la société BACHES FAVE pour un montant de 640,00 € HT

▶ Marché de Travaux: Remplacement du châssis du toit situé en toiture de la Mairie confié à la SAS LAURENT DANIEL pour un montant de 270,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fabrication et pose d'une porte d'entrée au surpresseur confiées à la société GENTIL pour un montant de 1 600,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'un burineur et d'une scie circulaire attribuées à la société LOOTEN pour un montant de 1 105,60 € HT

▶ Marché de travaux: Travaux de terrassement sur le terrain de football pour création espace de convivialité attribuée à la SARL DEGANO-OESCH pour un montant de 23 980,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture des éléments nécessaires pour les réparations des guirlandes confiée à la société S.A.V ILLUMINATIONS pour un montant de 2 392,20 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'une scie sauteuse pendulaire attribuée à la société TPA pour un montant de 142,37 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'un sécateur à batterie confiée à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 698,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture: Fourniture d'une tondeuse à gazon attribuée à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 1 385,00 € HT

► Marché de Travaux: Marquage ligne blanche continue rue des Ormes confié à la société LE MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 200,00 € HT

► Marché de Travaux: Entretien de 2 places de dépôts confiés à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 300,00 € HT

► Marché de Travaux: signature de l'avenant n°1 concernant le lot n°11 « Plomberie» concernant la restructuration d'un immeuble sis 37-39 rue Louvière d'un montant de 2 517,02 € HT représentant une plus-value de 17,07% (Fourniture, pose et raccordements d'appareils sanitaires : 3 baignoires, Mitigeur...)

► Marché de Travaux: signature de l'avenant n°1 concernant le lot n°8 « Revêtements de sols - Faïence» concernant la restructuration d'un immeuble sis 37-39 rue Louvière d'un montant de - 4 386,24 € HT représentant une moins-value de 18,81%. (Suppression des chapes flottantes au R+1 et R+2 sur sols souples)

► Marché de fourniture: Fourniture d'une tondeuse autoportée avec kit circulation et kit mulching attribuée à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 20 636,00 € HT

► Marché de Travaux: Fabrication et pose d'une vitrine d'affichage en bois pour le hall de la Mairie confiés à la SARL HOUSSARD pour un montant de 1 470,00 € HT

► Marché de fourniture: Spectacle pyrotechnique pour le 13 juillet sur le thème « Super Héros » confié à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 3 800,00 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture d'un chariot de propreté et de différents outils pour le service technique (harnais pour nacelle, pelle à neige, pinces...) confiée à la société GUILLEBERT pour un montant de 843,48 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture de vêtements de travail pour le service technique attribuée à la SAS SECURIVAL pour un montant global de 1 996,02 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture du logiciel cimetière avec cartographie et importation des données confiée à la société GESTIME pour un montant global de 5 568,00 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture d'un bungalow sanitaire pendant les travaux de l'école élémentaire confiée à la société VIVALOR pour une location mensuelle de 470,00 € HT (avec des frais de mise en place et de retrait de 190,00 € HT)

► Marché de fourniture: Fourniture de 3 harnais avec longes et mousquetons pour le service technique attribuée à la SAS SECURIVAL pour un montant global de 661,37 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de service: Parade musicale durant la retraite aux Flambeaux du 13 juillet 2016 confiée à l'HARMONIE MUNICIPALE DE COMMERCY pour un montant de 500,00 € HT

► Marché de Travaux: Réparation du tractopelle confiée à la société SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 498,22 € TTC

► Marché de travaux: Restauration de la fresque de l'Eglise Notre-Dame (murs et plafond) attribuée à l'ATELIER CLAUDE DUSSART pour un montant global de 3 500,00 € HT

► Marché de fourniture: Rénovation du parcours de santé (Fourniture des rondins et pose + remise en état des agrès) confiée à la société IMAJ pour un montant de 3 072,00 € HT

► Marché de fourniture: Achat de vêtements de travail (blouses, chaussures) pour les agents d'entretien chez l'EQUIPIER pour un montant global de 81.30 € TTC et chez DELCOURT pour un montant de 395.82 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de panneaux d'affichage électoraux chez VEDIF COLLECTIVITES pour un montant global de 1 260.00 €HT

► Marché de fourniture: Fourniture de 100 jetons pour la borne camping-car confiée à la société QUANTUM SYSTEMES pour un montant de 138,00 € HT

► Marché de fourniture: Achat d'une armoire anti-feu pour stockage des registres d'état civil et les régies chez SEDI EQUIPEMENT pour un montant global de 3362.50 € HT (prix incluant l'installation)

► Marché de travaux: Entretien du terrain de football (Mise en place du sable, carottage de l'ensemble et regarnissage de l'ensemble du terrain de football) confié à la société TECHNIGAZON pour un montant de 1 820,00 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture d'un chargeur 6/12/24 Volt confiée à la société SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 195,25 € HT

► Fixation au taux maximum de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (197 € en 2016)

► Marché de service: Signature de l'avenant n°1 avec CJBOUVIER de la mission SPS de la restauration de l'Eglise Notre-Dame faisant passer le marché de 575,00 € HT à 1 113,00 € HT suite à une augmentation des délais de 13 semaines à 6 mois.

► Marché de travaux: Remplacement de la serrure de la porte d'entrée de la cantine confié à la SARL HOUSSARD pour un montant de 395,04 € TTC

► Marché de travaux: Signature de l'avenant n°1 avec la société HOUSSARD (Lot 5 « Menuiserie bois » concernant la restauration de l'Eglise Notre-Dame) pour un montant de 4 148,00 € HT suite à des travaux de remplacement du plancher rendus indispensables après la dépose des bancs faisant passer le marché de 12 270,00 € HT à 16 418,00 € HT, représentant une plus-value de 33,81%.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Remboursement de la caution à Mme VERA Virginie : Considérant que le logement est rendu en bon état mais que l'entretien de la chaudière n'a pas été effectué, il a été décidé de déduire de la caution de 636 euros, le montant de 114.86 € (10/12*137.83€ soit 114.86€) correspondant à l'entretien de la chaudière, soit un remboursement de caution de 521.14 €.

► Signature d'un avenant au bail conclu avec la SARL ALIMENTATION POIRET pour fixer à compter du 1^{er} juillet 2016 un loyer annuel de 6 600 euros TTC/an, soit 550 euros TTC/mois

► Marché de fourniture: Fourniture de 144 lampions avec bougies pour le spectacle du 13 juillet 2016 confiée à l'association LES DOMPTEURS D'ETOILES pour un montant de 129,00 € TTC

► Marché de fourniture: Fourniture de 2 échelles transformables attribuée à la société GUILLEBERT pour un montant de 747,00 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2016

Délibération n° 16-28 : Souscription d'un emprunt pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau et l'aménagement et la sécurisation de la ruelle des écoles

Délibération n° 16-29 : Approbation du règlement et du prix des affouages

Délibération n° 16-30 : Adhésion à un groupement de commandes "Déploiement d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques sur l'ensemble du département de la Meuse

Délibération n° 16-31 : Gratuité du stationnement pour véhicules rechargeables électriques et hybrides

Délibération n° 16-32 : Nouvelles adhésions et gouvernance de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM)

Délibération n° 16-33 : Exonération du paiement des loyers aux gérants de la supérette de la Commune

Délibération n° 16-34 : Validation du projet d'achat d'un radar pédagogique et demande de subvention

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul LHERITIER	Procuration à Isabelle LIEGEOIS
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	Procuration à Sabine BERTIN
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	Absente
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	